

3.043 Les conflits pour les ressources au Darfour, Soudan

NOTANT que l'écosystème aride et semi-aride fragile de la région du Darfour, dans l'ouest du Soudan, a été soumis à des sécheresses récurrentes et à une désertification intense ;

NOTANT ÉGALEMENT que l'augmentation des populations humaines et des populations animales domestiques dans la région, tant au Soudan que dans les pays voisins, conjuguée aux conditions environnementales, est à l'origine d'une dégradation grave de l'environnement et d'une concurrence destructrice pour les terres entre les agriculteurs sédentaires et les pasteurs nomades, ainsi que de famines ;

CONSCIENT des déplacements transfrontières des hommes et des animaux, de la prolifération facile d'armes à feu dans la région et de l'échec des gouvernements à gérer durablement les ressources foncières pour les différents usagers ;

ALARMÉ par le fait que le conflit dure depuis plus de 16 mois et qu'il a pris de nombreuses vies, détruit des propriétés et déplacé au moins un million de citoyens et que cette guerre qui a commencé comme une lutte pour les ressources pourrait devenir une guerre ethnique et se propager à d'autres régions du Soudan et des pays voisins ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :

DEMANDE au Directeur général de l'UICN, dans la mesure où les conditions de sécurité le permettent :

- a) de recommander au gouvernement du Soudan d'élaborer une stratégie de conservation pour la région du Darfour en mettant particulièrement l'accent sur les zones propices à la désertification ;
- b) de contribuer à la conception d'un plan d'occupation des sols pour le Darfour afin de garantir la durabilité des ressources naturelles pour tous les usagers ;
- c) d'aider à élaborer des plans de gestion pour le Jebel Mara, le Parc national Radom et le Parc national Wadi Howar qui tiendront compte du développement durable ainsi que de la conservation de la diversité biologique ; et
- d) de promouvoir le renforcement des capacités locales pour la gestion des ressources naturelles. La Suède, État membre, s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons énoncées dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page x).

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations relatives à cette motion et n'ont pris aucune position nationale sur la motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.